

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusées	2
Pouvoir	0
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO

Etaient excusées : Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETHOMÉ

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

032-2025 – DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 16 Voix Pour,
et 1 Voix Contre (Christian MAURIO)**

- DESIGNE Mme Céline BOSSARD pour remplir cette fonction.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIO
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_032_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	17
Excusées	2
Pouvoir	0
Votants	17

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Christian MAURIO,

Etaient excusées : Marie-France DAMPRUND, Pauline BRETTHOMÉ

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

033-2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-1467	Install., matériel et outill. technique	+5 000.00			
2313-1465	Constructions	-16 000.00			
2188-127	Autres immobilisations corporelles	+8 000.00			
21848-127	Autres matériels de bureau et mobiliers	+3 000.00			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		0.00

Vu le budget Commune 2025,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget Commune 2025 telle que proposée ci-dessus,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_033_2025-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHERMÉ (arrivée à 20h10), Christian MAURIO

Était excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

034-2025 – TRANSFERT DES RESULTATS DE CLÔTURE DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT A SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1 et L1321-5
Vu la délibération N°20231109001DE du 9 novembre 2023 par laquelle Sumène Artense communauté a décidé de se doter de la compétence assainissement à compter du 1^{er} janvier 2025
Vu la délibération N°20241205019DE du 5 décembre 2024 validant le principe du transfert des excédents des budgets annexes assainissement des communes
Par délibération N°005B-2025 du 28 février 2025, la commune a intégré les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement au budget principal de la commune en vue du transfert à opérer au bénéfice de Sumène Artense communauté.
Il convient désormais de transférer les résultats de clôture du budget de l'assainissement collectif à Sumène Artense communauté. Ces derniers font apparaître un excédent de 32 712.51 € en section de fonctionnement et un excédent de 24 171.88 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 15 Voix Pour,
et 3 Voix Contre (Guy VIGNAL, Patrice MAURIO et Christian MAURIO)

- **AUTORISE** le transfert des résultats de clôture du budget annexe assainissement à Sumène Artense communauté, soit un excédent de 32 712.51 € en section de fonctionnement et un excédent de 24 171.88 € en section d'investissement
- **PRECISE** que ces excédents seront transférés intégralement à Sumène Artense communauté par l'établissement d'un mandat au compte 65888 pour un montant de 32 712.51 € pour la section de fonctionnement et un mandat au compte 1068 pour un montant de 24 171.88 € en section d'investissement
- **FIXE** l'échéancier suivant pour les versements des excédents à Sumène Artense communauté :
Section de fonctionnement : versement en 7 échéances en dates du 20 juin 2025. L'intégralité de l'excédent de fonctionnement doit être liquidé avant le 31/12/2025
Section d'investissement : versement en 7 échéances en dates du 20 juin 2025. L'intégralité de l'excédent d'investissement doit être liquidé avant le 31/12/2025
- **VALIDE** la clôture du budget annexe assainissement de la commune de Ydes au 31 décembre 2024
- **DEMANDE** à Sumène Artense communauté de garantir le transfert des résultats d'exploitation et d'investissement 2024 communal au budget annexe de l'assainissement collectif 2025 de Sumène Artense communauté et de prendre en compte leur impact sur la CLECT 2025 à venir
- **AUTORISE M.** le Maire à signer toutes pièces utiles à cette démarche

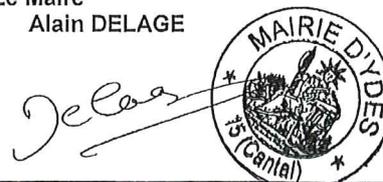
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

Le Maire
Alain DELAGE



DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETTHOMÉ (arrivée à 20h10), Christian MAURIO,

Était excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

035-2025 – VALIDATION DU PROCES-VERBAL ACTANT LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-5 III, L.5211-17 et L.5211-18, Vu les trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3 à L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'en application de l'article L.5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales » ;

Considérant que l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence » ;

Considérant que Sumène Artense communauté est compétente en matière d'assainissement au 1^{er} janvier 2025 ;

M. le Maire rappelle que la mise à disposition des biens est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les deux collectivités. Conformément à l'article L. 1321-1 du CGCT, celui-ci doit préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Conformément à l'article L.1321-2 du code général des collectivités territoriales, la présente mise à disposition est consentie à titre gratuit. Sumène Artense communauté, bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume à compter de ce transfert l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers et autorise l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les biens et produits. Elle agit en justice en lieu et place du propriétaire. Sumène Artense communauté peut procéder à tous les travaux de reconstruction, de démolition ou d'addition de construction propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de mise à disposition qui retrace les éléments suivants :

- Inventaire physique des biens dans le domaine de l'assainissement collectif
- Etat de l'actif dans le domaine de l'assainissement collectif et durée des amortissements
- Contrats liés aux biens dans le domaine de l'assainissement collectif
- Etat de la dette dans le domaine de l'assainissement collectif
- Etat des subventions en capital transférable dans le domaine de l'assainissement collectif

Il est proposé au conseil de valider le procès-verbal présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces utiles à cette démarche.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à 15 Voix Pour,
2 Voix Contre (Guy VIGNAL et Christian MAURIO),
et 1 Abstention (Patrice MAURIO),

- VALIDE le procès-verbal actant le transfert de la compétence assainissement
- AUTORISE M. le Maire à signer le procès-verbal ainsi que toutes pièces utiles à cette démarche.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_035_2025-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETTHOMÉ (arrivée à 20h10), Christian MAURIO,

Était excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

036-2025 – RENOVATION ENERGETIQUE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL D'YDES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que la commune souhaite réaliser des travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel d'Ydes,
Considérant que ce projet permettra d'améliorer la performance énergétique du bâtiment, de réduire les coûts de son fonctionnement et de mettre en conformité son accessibilité et sa sécurité,
Considérant que M. David CHASTAIN, Architecte, a été missionné par la Commune pour la maîtrise d'œuvre de cette opération,
Considérant que le montant estimatif des travaux s'élève à 624 067.67 € H.T.,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** une subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique et la mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel d'Ydes,
- **PRECISE** le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

Montant total H.T. des travaux	624 067.67 €
Fonds Vert (40 %)	249 627.08 €
D.S.I.L. (20 %)	124 813.53 €
Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat Région)	100 000.00 €
Autofinancement	146 627.06 €

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2025,
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (arrivée à 20h10), Christian MAURIO

Était excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

037-2025 – MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2025

Suite à des échanges avec le bureau du Comité des Fêtes de Fanostre, M. le Maire informe l'Assemblée que la Municipalité s'est engagée à revenir sur les tarifs préférentiels accordés aux agents communaux lors des locations de salles communales.

Par conséquent, il convient de supprimer du tableau des tarifs municipaux 2025, les lignes « personnel communal » pour la location du Centre Socio-Culturel, de la salle des fêtes de Fanostre et de la Salle de la Marquise de Larnac.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 17 Voix Pour,
et 1 Voix Contre (René BERGEAUD),

- **DECIDE** de supprimer les tarifs préférentiels 2025 accordés aux agents municipaux lors des locations des salles communales,

- **DIT** que le tableau modifié des tarifs municipaux 2025 sur les locations des salles communales est joint à la présente délibération.

- **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAUR
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_037_2025-DE
A G E D I

TARIFS LOCATION DES SALLES

DESIGNATION	ADRESSE	BENEFICIAIRE	OBSERVATIONS	2025
Ancienne Mairie (salle rdc)	Place de la Liberté	Scrabble Club, "Aux Couleurs du Temps" et GRETA		
		Associations externes / Entreprises / Organismes		72 €/jour 41 €/demi journée
Ancienne Garderie	Place de la Liberté	Association "Le Bastringue"		
Immeuble Centre de Tri Postal (1er étage)	Avenue Roger Besse	Le Cœur des Volcans		
Ancienne école de Lagnac	Lagnac	Club Générations Mouvement d'Ydes		
La Marquise d'Ydes-Centre	Rue de la Gare	Associations communales		
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		72 €/jour 41 €/demi journée
Salle des Fêtes Ydes-Bourg	Ydes-Bourg	Associations communales		
		Associations communales		
		Familles Ydes		72 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		72 €/jour 41 €/demi journée
		Caution		327 €
Centre Socio Culturel	Rue Pr Henri Mondor	Associations communales		
		Associations communales avec recettes		82 €
		Associations extérieures avec ou sans recettes		225 €
		Entreprises et CE Ydes (œuvres sociales)		
		Entreprises Promos Commerciales		225 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 40€	194 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 60 €	327 €
		culsines et Vaisselle		62 €
		Forfait nettoyage		164 €
		Dépôt de garantie		327 €
		Forfait électricité-chauffage pour les particuliers / Communales avec recettes / Associations extérieures	ASNO Forfait applicable entre le 01/11 et le 31/03	72 €
		ASNC (Gym Seniors)	Mardi après-midi	
		ASNC (Ateliers passerelle)	Mardi après-midi et Jeudi matin	
		Tango Rock	Vendredi soir	
Salle des Fêtes de Fonostre	Rue Jean Jaurès	Associations communales		
		Associations communales avec recettes		30 €
		Associations extérieures avec ou sans recettes		102 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 30€	153 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 40€	235 €
		Cuisines et Vaisselle		62 €
		Dépôt de garantie		327 €
		Particuliers / Asso.communales avec recettes / Asso.extérieures		Consommation électricité facturée du 01/11 au 31/03
Salle de la Marquise Lagnac	Lagnac	Associations communales		
		Associations communales avec recettes		30 €
		Associations extérieures avec ou sans recettes		82 €
		Familles de Ydes	Jour supplémentaire 20€	92 €
		Familles extérieures	Jour supplémentaire 30€	133 €
		Vaisselle		62 €
		Dépôt de garantie		327 €
		Particuliers / Asso.communales avec recettes / Asso.extérieures		Consommation électricité facturée du 01/11 au 31/03
Salle du Cinéma	Rue du 11 Novembre	Associations communales		
		Associations communales avec recettes		82 €
		Associations communales avec recettes et projectionniste		132 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes		174 €
		Associations extérieures/Entreprises/Organismes avec projectionniste		235 €
		Entreprises et CE Ydes (œuvres sociales)		
		Dépôt de garantie		327 €
Salle de Judo	Rue de la Mine	Judo Club d'Ydes		
		Autres cours (Sophrologie, Yoga, etc.)		102 €/on pour 1 h de cours par semaine 204 €/on pour 2h de cours par semaine
Vestibules du Stade	Rue Arsène Vermeuzouze	Forfait nettoyage		100 €
Matériel obîmé, cassé ou disparu		Chaise		31 €
		Assiette plate ou creuse		4 €
		Assiette à dessert		3 €
		Fourchette, couteau, cuillère à soupe, petite cuillère		1 €
		Verre ballon		2 €
		Verre flûte		3 €
		Tasse à café		
		sous tasse à café		

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025

Date de reception de l'AR: 20/06/2025

015-211502653-DEL_037_2025-DE

A G E D I

		Corbeille à pain		5 €
		Carafe eau		4 €
		Ecocup		1 €
		Jetons		0,50 €

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de reception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_037_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHERMÉ (arrivée à 20h10), Christian MAURIO,

Était excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

038-2025 – LOCATION LOCAL DE STOCKAGE CINEVOX RUE DU 11 NOVEMBRE

M. Patrice MAURIO ayant un intérêt sur cette affaire, ne prend pas part au débat ni au vote

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'un local de stockage, d'une surface d'environ 25 m², et situé dans le bâtiment du Cinévox, Rue du 11 Novembre, n'est pas utilisé.
Il propose de le mettre à la location.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** de louer le local de stockage, d'une surface d'environ 25 m², et situé dans le bâtiment du Cinévox, sis Rue du 11 Novembre, 15210 Ydes

- **FIXE** le prix de location à 25 €/mois,

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'accomplir les démarches administratives nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURICOURT
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_038_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (arrivée à 20h10), Christian MAURIO,

Etait excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

039-2025 – MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE MUNICIPAL ASSURE AU GROUPE SCOLAIRE LA FAYETTE AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

M. le Maire indique à l'Assemblée que suite à la baisse du seuil minimal du Quotient Familial imposé par l'Etat afin de bénéficier du tarif du 1 € le repas, il convient de modifier le règlement municipal assuré au Groupe Scolaire La Fayette, distribué, chaque année, aux familles.

Après lecture de ce document par M. le Maire,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à 15 Voix Pour,
et 3 Abstentions (Guy VIGNAL, Patrice MAURIO et Christian MAURIO)

- **MODIFIE** le règlement du service municipal assuré au Groupe Scolaire La Fayette pour l'année tel que présenté et joint à la présente délibération.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce règlement et l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_039_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETOME (arrivée à 20h10), Christian MAURIO,

Etait excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

040-2025 – INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE

Mme Gisèle TERNAT ayant un intérêt sur cette affaire, ne prend pas part au débat ni au vote

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la démission de Mme Céline BOSSARD de sa fonction de Conseillère Communautaire pour des raisons professionnelles,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 273-10 du Code électoral, lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu,

Considérant que le siège de conseiller communautaire devenu vacant à la suite de la démission de Mme Céline BOSSARD de son mandat de conseillère communautaire est, par conséquent, pourvu par Mme Gisèle TERNAT,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'installation officielle de Mme Gisèle TERNAT en qualité de conseillère communautaire titulaire représentant la commune d'Ydes.

- **AUTORISE** M. le Maire l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

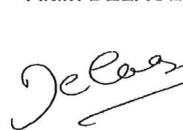
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAURIE
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_040_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etalent présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETTHOMÉ (arrivée à 20h10), Christian MAURIO,

Etait excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

042-2025 – REMBOURSEMENT DE LA VISITE MEDICALE DU PERMIS POIDS LOURD POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Vu le Code de la route, Article R 226-1 à R 226-4, Chapitre VI : Organisation du contrôle médical de l'aptitude à la conduite,

Considérant que les agents territoriaux sont soumis à une visite médicale obligatoire dans le cadre du renouvellement du permis poids lourd et que les honoraires du médecin agréé ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie,

M. le Maire propose de rembourser le contrôle médical aux agents qui sont en activité et si le permis poids lourd est demandé pour l'exercice de leurs fonctions.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** de rembourser le contrôle médical aux agents qui sont en activité et si le permis poids lourd est demandé pour l'exercice de leurs fonctions,

- **DONNE TOUT POUVOIR** au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_042_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL

ARRONDISSEMENT DE MAURIAC

CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Etaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHERMÉ (arrivée à 20h10), Christian MAURIO,

Etait excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

043-2025 – INSTALLATION D'UNE BORNE DE VIDANGE CAMPING CAR AVEC SUMENE ARTENSE COMMUNAUTE

M. Le Maire rappelle à l'assemblée l'absence d'aire de service pour la vidange des camping-cars.

Aussi, afin d'améliorer les services de proximité et d'accueil sur le territoire communal, il est proposé de faire installer une borne simple de vidange gratuite avec accès eau potable, sur l'Allée des Templiers, à proximité du parking poids-lourds.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la compétence intercommunale. Par conséquent, Sumène Artense Communauté prendra en charge l'investissement et le fonctionnement de la borne de service restera à la charge de la Commune (vidange, entretien courant, nettoyage).

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à 17 Voix Pour,
et 1 Voix Contre (Christian MAURIO),**

- **VALIDE** le principe d'installation d'une borne simple de vidange gratuite avec accès eau potable, sur l'Allée des Templiers, à proximité du parking poids-lourds,
- **SOLLICITE** Sumène Artense Communauté pour l'installation de cette borne de vidange,
- **DIT** que l'investissement de ce dispositif sera pris en charge par Sumène Artense Communauté,
- **DIT** que les frais afférents à son fonctionnement (vidange, entretien courant, nettoyage) seront à la charge de la Commune d'Ydes,
- **DONNE TOUT POUVOIR** au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_043_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JULLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETTHOMÉ (arrivée à 20h10), Christian MAURIO,

Était excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

044-2025 – PROJET DE CREATION ET D'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETON SUR LA RD 922 – CARREFOUR GIRATOIRE DES QUATRE ROUTES

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Municipalité d'Ydes envisage de créer et d'aménager un cheminement piéton sécurisé entre les deux rives de la RD 922, au niveau du carrefour giratoire des Quatre Routes.

Cet aménagement est prévu dans le cadre de la mise aux normes de l'arrêt de bus souhaité par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette opération permettra de sécuriser le cheminement des usagers des transports en commun entre la dépose rive droite, l'arrêt de bus situé sur l'autre rive et l'aire de covoiturage.

A cet effet, et à la demande de la Commune d'Ydes, le Conseil Départemental du Cantal a transmis un devis pour le déplacement de la glissière. Celle-ci sera positionnée au plus près de la chaussée afin de libérer l'espace nécessaire à l'arrière. Ce devis s'élève à 1 994.96 € H.T.

Enfin, il convient de signer avec le Conseil Départemental du Cantal, une convention valant autorisation d'occupation du domaine public départemental, afin de définir les caractéristiques techniques des travaux d'aménagement prévus le long de la RD 922.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

à 12 Voix Pour,

1 Voix Contre (Christian MAURIO),

et 5 Abstentions (Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE et Pauline BRETTHOMÉ),

- VALIDE le projet de création et d'aménagement d'un cheminement piéton sécurisé entre les deux rives de la RD 922, au niveau du carrefour giratoire des Quatre Routes,

- AUTORISE M. le Maire à signer le devis du Conseil Départemental du Cantal pour le déplacement de la glissière et qui s'élève à 1 994.96 € H.T.,

- AUTORISE M. le Maire à signer avec le Conseil Départemental du Cantal, une convention valant autorisation d'occupation du domaine public départemental, afin de définir les caractéristiques techniques des travaux d'aménagement prévus le long de la RD 922.

- DONNE TOUT POUVOIR au Maire pour appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

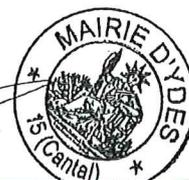
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAU
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif c
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_044_2025-DE
A G E D I

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

DEPARTEMENT DU CANTAL
ARRONDISSEMENT DE MAURIAC
CANTON D'YDES

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Guy VIGNAL, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETHOMÉ (arrivée à 20h10), Christian MAURIO,

Était excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.
Mme Céline BOSSARD est désignée secrétaire de séance.

045-2025 – APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR DES PARCELLES FORESTIERES DE LA COMMUNE DE YDES

M. Le Maire expose à l'Assemblée qu'en application de l'article R. 214-6 du Code Forestier et conformément à l'instruction technique du Ministère chargé des forêts (réf. DGPE/SDFCB/2016-656 du 19 juillet 2016), il a été procédé le 30 septembre 2024, à la reconnaissance des parcelles cadastrales propriétés de différentes sections de la Commune de Ydes aux fins de s'assurer qu'elles sont susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière au sens de l'article L. 211-1 du Code Forestier. Il rappelle que la délibération n° 096-2024 du 27 septembre 2024 demande l'application du régime forestier des parcelles proposées par l'ONF.

Additionnement, la Commune demande l'application du régime forestier sur la parcelle C 284 (section de Lagnac).

La reconnaissance a eu lieu en présence de M. Alain DELAGE, représentant de la commune, et M. Sylvain SCHNEIDER, Technicien Forestier à l'ONF. Elle a donné lieu à l'établissement d'un Procès-Verbal de Reconnaissance Contradictoire des Forêts (PV) joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

- **DEMANDE** que le régime forestier s'applique à la parcelle cadastrale désignée dans le tableaux ci-dessous :

Commune de situation	Propriétaire	Parcelle cadastrale (section, n°)	Surface totale (ha)	Surface à soumettre (ha)
YDES	Section de LARGNAC	C 284	1.5027	1.5027

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et l'instruction de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire de Séance
Céline BOSSARD



Pour copie conforme,
A Ydes, le 20 Juin 2025

Le Maire
Alain DELAGE



ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES TELETRANSMISSION EN S/PREFECTURE DE MAJ
NOTIFICATION/PUBLICATION/AFFICHAGE DU :
Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif
au contrôle de légalité

Date de transmission de l'acte: 20/06/2025
Date de réception de l'AR: 20/06/2025
015-211502653-DEL_045_2025-DE
A G E D I